

ENTRETIEN DU POSTE DE DIALYSE AU DEPART DU PATIENT

Cette fiche technique prend en compte l'entretien de l'environnement direct du patient à son départ, à savoir:

- Le mobilier
 - Lit ou fauteuil
 - Table de nuit
 - Table de repas
 - Entourage de lit (rideaux)
- Les dispositifs médicaux
 - Tensiomètre
 - Brassard
 - Thermomètre
 - Garrot
 - Glucomètre
 - Moniteur Crit-Line®
 - Pompe à perfusion
 - Pousse-seringue
- Le sol

Le démontage du circuit extra-corporel ainsi que l'entretien et la maintenance des générateurs d'hémodialyse fait l'objet d'une Fiche technique spécifique ([FT Hémodialyse chronique - Entretien générateur](#)).

MATERIEL

Matériel de protection

- 1 paire de gants à usage unique non stériles
- Blouse de protection
- Solution hydro-alcoolique pour la désinfection des mains

Matériel de traitement

- Désinfectant-détergent de surface respectant les recommandations du fabricant
- Seau ou cuvette si nécessaire
- Chiffon

FREQUENCE

- Après chaque séance d'hémodialyse

TECHNIQUE

Après avoir procédé au démontage du circuit extra-corporel, après avoir désinfecté les surfaces externes du générateur et après avoir initié le processus de désinfection du circuit interne:

- Mettre une blouse de protection
- Mettre des gants à usage unique non stériles
- Evacuer le container à déchets, le sac à déchets et le sac à linge

- En cas de souillures importantes au niveau du mobilier ou des dispositifs médicaux, les essuyer avec un chiffon jetable imbibé de désinfectant-détergent
- Déshabiller le lit ou le fauteuil et procéder à la désinfection de l'ensemble de la structure
- Au moyen d'un chiffon à usage multiple imbibé de désinfectant-détergent, procéder à la désinfection par frottement des éléments suivants :
 - Mobilier
 - Table de nuit, table de repas, autre mobilier
 - Dispositifs médicaux ayant stationné dans l'environnement direct du patient au cours de l'hémodialyse
 - Selon liste sus-mentionnée
- Procéder à la désinfection du sol selon les règles en vigueur dans l'institution

Remarque :

L'entourage de lit (rideaux) sera renouvelé selon les modalités suivantes :

- Poste de dialyse conventionnel
 - Changement aux 6 mois
- Poste de dialyse individuel (patients HBsAg positifs, patients infectés par MRSA)
 - Changement mensuel

VALIDATION

Ce document élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec les cellules régionales HPCI et les différents centres de dialyse du canton de Vaud, sous l'expertise du SMPH, CHUV a été révisé en mars 2007. Il est en vigueur dans les services de dialyse chronique du Canton de Vaud.